



A Monsieur Pap NDIAYE,  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 Paris

### **Objet : demande d'audience**

Monsieur le ministre,

Toutes les organisations syndicales siégeant au CTM se sont exprimées en ouverture de la séance du 23 septembre pour dénoncer avec la plus grande fermeté les pratiques de répression antisyndicale ou d'atteinte à la liberté syndicale qui se font jour.

Depuis lundi 5 septembre, Kaï Terada, professeur de mathématiques au Lycée Joliot-Curie de Nanterre et co-secrétaire départemental Sud Éducation 92 est suspendu et jusqu'à jeudi soir aucun motif précis n'était donné.

Jeudi, il a appris qu'il était muté d'office dans l'intérêt du service dans un lycée des Yvelines. Pourtant, le rectorat lui-même indiquait qu'il n'avait rien commis de nature à justifier d'engager la moindre procédure disciplinaire. Plutôt que d'avoir à subir la contradiction d'une procédure qu'elle aurait perdue, la rectrice de Versailles use d'un procédé de contournement que les motivations de la décision assument en tant que tel.

Il s'agit manifestement d'un cas de répression antisyndicale.

Ces faits s'inscrivent dans un contexte d'atteintes à la liberté syndicale qui a pris une ampleur inédite et dangereuse dans l'Éducation nationale sous le ministère de Jean-Michel Blanquer.

N'ayant pas eu de réponse en séance à notre demande de positionnement ministériel et d'informations sur les suites que vous entendez donner à notre exigence d'annulation de la décision de la rectrice de Versailles, nous sollicitons une audience de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.